

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Julie Poirier	Numéro de permis 2022023	Date d'inspection Le 24 janvier 2023	
Nom de l'établissement Garderie le Coin des Copains		Numéro de téléphone (506) 863-4408	
Adresse 243 rue Gould Dieppe NB E1A 1T8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sophie Powers		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

La mentore en assurance de la qualité s'est présentée sur les lieux pour une inspection de surveillance. Lors de la visite, le ratio est respecté.

La mentore en assurance de la qualité a été en mesure d'observer le changement de couche. Elle a aussi été en mesure de voir que les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien sont rangés sous clé et sont hors de la portée des enfants.

L'exploitante est très organisée au niveau de la planification et de la documentation des activités quotidiennes. L'établissement met en œuvre un programme quotidien inclusif qui contient des activités, des occasions et des expériences diverses planifiées en fonction de tous les aspects à prendre en compte.

original signé par
Sophie Powers

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 24 janvier 2023

Date

original signé par
Julie Poirier

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 24 janvier 2023

Date